

Commune d'AILLY-SUR-NOYE
Conseil Municipal du 30 avril 2025
Extrait du registre des délibérations

n°2025-04-30-41

<p>Date de la convocation</p> <p style="text-align: center;">17/04/2025</p>	<p>L'an deux mil vingt-cinq, le trente avril à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.</p>
<p>Convoqués : 23</p> <p>Présents : 14</p> <p>Représentés : 3</p> <p>Absents : 6</p>	<p>Étaient présents : Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Christine BOURDELLE-PATRICE, Nicolas BLIN, Jean-Noël LECOINTE Sonia DOUAY, Catherine CATHELY-WANTIEZ, Maryse-Corinne ROSE, Pascale GIRARD, Annie COCHET, Frédéric PINOIT, Richard BENOIT, Gérard LEROY, Patrick BERMOND et Anne-Marie LATEUR</p> <p>Étaient représentés : Céline TAMPIGNY par Frédéric PINOIT, Vincent DAINE par Patrick BERMOND et Edith DELBEY par Annie COCHET</p> <p>Était absente excusée : Marie-Hélène MARCEL</p> <p>Étaient absents non excusés : Karine PAGEAU, Sébastien VILLAIN, Tristan ROUSSEL DASSONVILLE, Paulo MARCELO et Marylène FRANZ</p> <p>Monsieur Jean-Noël LECOINTE est désigné secrétaire de séance.</p>
<p>OBJET :</p> <p>Finances</p> <p>-</p> <p>Remboursement frais de déplacement du conseil municipal des jeunes – sortie à Paris</p>	<p>Monsieur le Maire explique qu'une visite a été organisée pour les élus du conseil municipal des jeunes à Paris le 9 avril 2025.</p> <p>Lors de cette visite, huit enfants ont pu visiter le Sénat en présence du Sénateur de la circonscription. Lors de cette journée les jeunes ont également visité la tour Eiffel.</p> <p>Il a été décidé d'utiliser le train et le métro comme moyens de transports. Ces deux prestataires ne prenant pas les règlements par mandat administratif, Monsieur Patrick BERMOND, élu référent du conseil municipal des jeunes a dû régler les dépenses afférentes à cette sortie.</p> <p>Le montant des frais engagés, d'un total de 258,70 €, se décompose comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Transport SNCF – 8 enfants : 155,40 € ➤ Transport RATP – 8 enfants : 66,50 € ➤ Visite de la tour Eiffel : 8 enfants : 36,80 €. <p>Monsieur le Maire indique que les dépenses engagées par les trois accompagnants sont prises directement en charge par ces derniers qui n'en demandent pas le remboursement (la commune ne prenant en charge que les dépenses relatives aux huit élus du conseil municipal des jeunes).</p> <p>Il propose donc le remboursement des frais engagés des huit élus du Conseil Municipal des Jeunes pour un montant total de 258,70€ à Monsieur Patrick BERMOND.</p> <p>Monsieur BERMOND et Monsieur DAINE ne prennent pas part au vote.</p> <p>LE CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>Après en avoir délibéré à l'unanimité,</p>

Envoyé en préfecture le 07/05/2025

Reçu en préfecture le 07/05/2025

Publié le 07/05/2025

S²LO

ID : 080-21800099-20250430-DELIB2025043041-DE

Suite et fin de la délibération n°2025-04-30-41

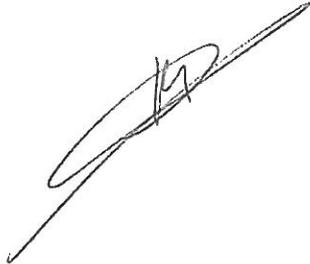
Décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder au remboursement des frais engagés suite à l'organisation de la sortie à Paris des huit élus du conseil municipal des jeunes pour un montant total de 258,70 €, à Monsieur Patrick BERMOND.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance
Jean-Noël LECOINTE



Le Maire
Pierre DURAND

